

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt décembre à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. GAY	Eric	Maire				
M. LECOURIEUX	Eddie	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	
Mme LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	
M. DELADRIERE	Bernard	3 <sup>ème</sup> adjoint	M. BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal	
Mme POANIEWA	Pascale	4 <sup>ème</sup> adjoint	M. PATIES	Frédéric	Conseiller municipal	
M. PELAGE	Maurice	5 <sup>ème</sup> adjoint	M. MARTIN	Philippe	Conseiller municipal	
Mme KATE	Marie-Hélène	6 <sup>ème</sup> adjoint	M. PERRIN	Florent	Conseiller municipal	
M. SAKOUMORY	Claude	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale	
Mme VERGER	Claudine	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale	
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	9 <sup>ème</sup> adjoint	M. AUSU	Paul	Conseiller municipal	
Mme FROGIER	Vaea	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme JANDOT	Monique	Conseillère municipale	
M. GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M. SAM	Léonard	Conseiller municipal	
M. ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	Mme MALAVAL	Hélène	Conseillère municipale	
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal	
Mme BOLO	Valérie	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal	

Représentés :

M. Alain RAVUT (Procuration donnée à Armand ESPOSITO).  
 Mme Lindsay AMOSALA (Procuration donnée à Marie-Thérèse TU).  
 M. Pierre-Henry CHARLES (Procuration donnée à Monique JANDOT).  
 Mme Célestine VILI (Procuration donnée à Hélène MALAVAL).

Absent :

M. Patrick LAUBREAUX.

Excusée :

Mme Monique RIVIERE.

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	29
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

Madame Marie-Thérèse TU est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 131/18/XII

APPROUVANT LE RAPPORT ECRIT  
RELATIF A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SECAL,  
POUR L'EXERCICE 2017

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 20 décembre 2018,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu le rapport de présentation n° 106/2018 du 14 décembre 2018,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 décembre 2018, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Est approuvé le rapport écrit relatif à la société anonyme d'économie mixte SECAL, pour l'exercice 2017.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

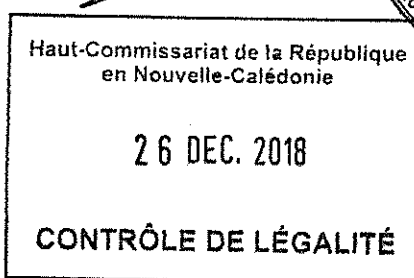
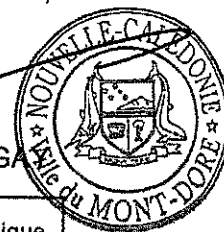
**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte,  
ayant été transmis le 26 DEC. 2018  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 26 DEC. 2018  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DECEMBRE 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire,

Eric GA



Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
SAEM SECAL  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)